

## **Maître d'Ouvrage**

SASU AUTHENTIK  
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

---

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS  
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"  
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

---

## **NOTICE DE SÉCURITÉ « TROGLODYTE »**



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €  
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14  
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture  
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721  
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

### **1. PRESENTATION DU BATIMENT « TROGLODYTE »**

S'inspirant des habitations troglodytes, un ensemble de dix containers et de cinq ouvrages en maçonnerie traditionnelle seront recouverts d'un merlon de terre formant une sorte de frontière physique entre le relai et les bois environnants.

ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie.

### **2. CLASSEMENT – EFFECTIF**

Effectif total : 25

Public : 20

Personnel : 5

Bâtiment ERP Type O 5<sup>ème</sup> catégorie.

### **3. ISOLEMENT**

Bâtiment est isolé de plus de 8 mètres des autres.

### **4. CONSTRUCTION**

Containers métallique.

Maçonnerie bloc de béton traditionnelle.

Merlon de terre.

### **5. IMPLANTATION**

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossée sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

### **6. CHAUFFAGE**

Bâtiment non chauffé.

### **7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES**

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures.

Charpente bois apparente.

### **8. COUVERTURE**

Couverture métallique et étanchéité sur béton.

### **9. FACADES**

Façades métalliques.

### **10. UNITÉ DE PASSAGE**

1 UP sur chaque porte de chambres.

**11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE**

Distribution traditionnelle en plaque de plâtre.

Compartimentage des locaux à risques.

**12. LOCAUX A RISQUES**

Locaux à risques coupe-feu 1h.

**13. AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Plafonds :

Plafonds plaques de plâtres M0

Revêtements de sols :

M3.

Gros mobilier :

Aucun

Décors/tentures:

M3

**14. DÉSENFUMAGE**

Pas de désenfumage

**15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

**16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ**

Balisage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

**17. MOYENS DE SECOURS**

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie et du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

**18. ARTICLE GN 8**

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.